



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-61**

Séance publique du

12 mars 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : 14/03/2018


**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT -
BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2018 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA
REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS D'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS
CONSOMMATEURS**

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Régie de l'Eau et de
l'Assainissement - Pluvial

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2018

Nomenclature : 7.1
Decisions budgétaires

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2018 - FIXATION DU PRIX
DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS
D'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS CONSOMMATEURS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ont défini le périmètre ainsi que l'échéancier des transferts des compétences aux Métropoles.

Ainsi, l'article L.5218-2 I du CGCT prévoit qu'à compter du 1er janvier 2018, la Métropole exerce les compétences prévues au I de l'Article L.5217-2 du CGCT que les communes n'avaient pas transférées à leur ancien EPCI d'appartenance. Par conséquent, depuis cette date, la Métropole Aix-Marseille Provence exerce sur l'ensemble de son territoire les compétences de l'Eau et de l'Assainissement.

Afin de garantir la continuité du service public jusqu'à la date à laquelle la Métropole sera en mesure d'assurer le plein exercice des compétences transférées, une convention de gestion relative aux compétences « Eau potable » et « Assainissement des eaux usées » a été adoptée par délibération n° DL.2017-569 en Conseil Municipal du 13 décembre 2017 entre la Ville et la Métropole. Cette convention est conclue pour une durée maximale de un an à partir du 1° janvier 2018.

Dans ce cadre et d'un point de vue budgétaire, les dépenses et recettes liées à l'exercice des compétences doivent faire l'objet d'une comptabilisation dans deux budgets annexes. Ces deux budgets, créés par la délibération DL.2017-541 adoptée en Conseil Municipal du 13 décembre 2017, doivent permettre de retracer les flux financiers entre la Ville et la Métropole dans le strict cadre de la convention de gestion adoptée.

Par ailleurs et par délibération votée au Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 et présentée en Conseil de territoire du Pays d'Aix du 7 décembre 2017, il a été décidé de maintenir sur l'exercice 2018 et pour les compétences transférées, les tarifs précédemment fixés par les communes.

L'ensemble des tarifs votés pour 2017 seront donc maintenus sur l'exercice 2018.

Il est à noter que les redevances fixées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, perçues auprès des usagers et reversées à cet organisme ne subissent pas d'évolution pour 2018 à savoir :

- la « redevance de pollution domestique » sur le Budget Annexe de l'Eau est maintenue à 0,29 € HT/m³,
- la « redevance pour préservation des ressources en eau » est maintenue à 0,0423 € HT/m³ sur le Budget Annexe de l'Eau,
- la « redevance pour modernisation des réseaux de collecte » sur le Budget Annexe de l'Assainissement est maintenue à 0,155 € HT/m³.

Les taux de TVA de 5,5% sur le Budget Annexe de l'Eau et de 10% sur le Budget Annexe de l'Assainissement sont maintenus.

Ainsi, pour 2018 et dans le strict cadre de la convention de gestion adoptée entre la Ville d'Aix en Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence, les tarifs votés en 2017 seront maintenus sur 2018 et le prix au m³ restera (sur la base d'une consommation de référence de 120 m³/an) à 2,88 € TTC /m³ (Eau-Assainissement, Redevances et toutes taxes comprises).

**DL.2018-61 - COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2018 - FIXATION DU PRIX
DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS
D'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS CONSOMMATEURS -**

Présents et représentés : 50
Présents : 42
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 50
Pour : 50
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14/03/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Aix-en-Provence le, 14 mars 2018

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : ARsousprefecture@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence
à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2018

01.02 DL.2018-60	COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018 + annexe « M14 BUDGET PRIMITIF voté par fonction / BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2018 »
01.03 DL.2018-61	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2018 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS D'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS CONSOMMATEURS + annexe « M49 BUDGET PRIMITIF BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT »

Date des actes : 12 mars 2018

N° des actes :

- n° DL.2018-60
- n° DL.2018-61

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

14 MARS 2018

COURRIER ARRIVE

SERVICE DE L'EAU

Dans le cadre de la gestion de la compétence EAU par la Ville d'Aix-en-Provence par convention de gestion, nos budgets 2018 ne retraceront que les dépenses et recettes strictement nécessaires à l'exercice de la compétence.

La Métropole prend en charge directe la gestion de l'autofinancement, de la dette, et les diverses opérations d'ordre dont notamment les amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles...

Les dépenses réalisées par la Ville feront l'objet d'un remboursement par la Métropole ; les recettes encaissées par la Ville seront reversées à la Métropole, que ce soit en section d'investissement ou de fonctionnement.

A) LA SECTION D'EXPLOITATION du Budget Primitif 2018 s'équilibre à 24 101 500 €

Il est à noter une modification dans la procédure de traitement de la Redevance Pollution Domestique, relevant de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Cette redevance reste facturée aux usagers par la Ville comme habituellement. Seul le mode de reversement à l'Agence de l'Eau est modifié : à la demande de cette dernière, la Métropole est chargée de centraliser ces encaissements et de les reverser à l'Agence de l'Eau.

1) Les dépenses d'exploitation :

	Comptes	Montants HT
Opérations réelles	Chapitre 011 : Charges à caractère général	5 991 500 €
	Chapitre 012 : Charges Personnel et frais assimilés	2 853 000 €
	Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	137 000 €
	S/Total	8 981 500 €
	Chapitre 65 (Compte 658 Charges diverses de gestion Courante) Versement à la Métropole par la Ville des recettes de fonctionnement encaissées	15 120 000 €
	TOTAL	24 101 500 €

2) Les recettes d'exploitation :

	Comptes	Montants HT
Opérations réelles	Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués et prestations de services marchands	15 120 000 €
	S/Total	15 120 000 €
	Chapitre 70 (Compte 7068 Autres prestations de service) Titration du reversement par la Métropole à la Ville des dépenses de fonctionnement réalisées	8 981 500 €
	TOTAL	24 101 500 €

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT du Budget Primitif 2018 s'élève à 8 207 000 € :

1) Les dépenses d'investissement :

	Chapitre 4581 « opérations réalisées pour le compte de tiers » - dépenses		Montants HT
	Intitulé des opérations		
Opérations réelles	4581017009	Concessions et droits assimilés	80 000 €
	4581017010	Travaux bâtiments d'exploitation	150 000 €
	4581017011	Travaux bâtiments administratifs	350 000 €
	4581017012	Travaux de réseaux d'eau	6 101 000 €
	4581017014	Acquisition matériel spécifique d'exploitation	770 000 €
	4581017015	Acquisition matériel de transport	86 000 €
	4581017016	Acquisition matériel de bureau et informatique	50 000 €
	4581017017	Acquisition mobilier	20 000 €
	4581017018	Opération Station Traitement Eau St-Eutrope	600 000 €
	s/total		8 207 000 €
	Versement à la Métropole par la Ville des recettes d'investissement encaissées pour le compte de tiers		0 €
TOTAL DE LA SECTION		8 207 000 €	

2) Les recettes d'investissement :

	Chapitre 4582 «opérations réalisées pour le compte de tiers » - Recettes (titrage du reversement, par opération, effectué par la Métropole à la Ville des dépenses d'investissement réalisées pour le compte de tiers)		Montants HT
	Intitulé des opérations		
Opérations réelles	4582017009	Concessions et droits assimilés	80 000 €
	4582017010	Travaux bâtiments d'exploitation	150 000 €
	4582017011	Travaux bâtiments administratifs	350 000 €
	4582017012	Travaux de réseaux d'eau	6 101 000 €
	4582017014	Acquisition matériel spécifique d'exploitation	770 000 €
	4582017015	Acquisition matériel de transport	86 000 €
	4582017016	Acquisition matériel de bureau et informatique	50 000 €
	4282017017	Acquisition mobilier	20 000 €
	4582017018	Opération Station Traitement Eau St Eutrope	600 000 €
	s/total		8 207 000 €
	Subvention d'équipement		0 €
TOTAL DE LA SECTION		8 207 000 €	

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la gestion de la compétence ASSAINISSEMENT par la Ville d'Aix-en-Provence par convention de gestion, nos budgets 2018 ne retraceront que les dépenses et recettes strictement nécessaires à l'exercice de la compétence.

La Métropole prend en charge directe la gestion de l'autofinancement, de la dette, et les diverses opérations d'ordre dont notamment les amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles...

Les dépenses réalisées par la Ville feront l'objet d'un remboursement par la Métropole ; les recettes encaissées par la Ville feront l'objet d'un reversement à la Métropole, que ce soit en section d'investissement ou de fonctionnement.

A) LA SECTION D'EXPLOITATION du Budget Primitif 2018 s'équilibre à 20 897 000 €

De la même manière que pour le budget Eau, il est à noter une modification dans la procédure de traitement de la Redevance Modernisation de Réseau, relevant de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Cette redevance reste facturée aux usagers par la Ville comme habituellement. Seul le mode de reversement à l'Agence de l'Eau est modifié : à la demande de cette dernière, la Métropole est chargée de centraliser ces encaissements et de les reverser à l'Agence de l'Eau.

Il en est de même pour la prime d'épuration, versée chaque année par l'Agence de l'Eau, liée aux performances du système d'assainissement. L'Agence de l'Eau versera cette prime, également centralisée, directement à la Métropole. Cette recette n'est donc pas prévue dans notre budget 2018.

1) Les dépenses d'exploitation :

	Comptes	Montants HT
Opérations réelles	Chapitre 011 : Charges à caractère général	6 157 000 €
	Chapitre 012 : Charges Personnel et frais assimilés	1 760 000 €
	Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	110 000 €
	S/Total	8 027 000 €
	Chapitre 65 (Compte 658 Charges diverses de gestion Courante Versement à la Métropole par la Ville des recettes de fonctionnement encaissées)	12 870 000 €
	TOTAL DE LA SECTION	20 897 000 €

2) Les recettes d'exploitation :

Opérations réelles	Comptes	Montants HT
	Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués et prestations de services marchands	12 870 000 €
	Chapitre 74 : Primes pour épuration	0 €
	S/Total	12 870 000 €
	Chapitre 70 (Compte 7068 Autres prestations de service) Titrage du reversement par la Métropole à la Ville des dépenses de fonctionnement réalisées	8 027 000 €
	TOTAL DE LA SECTION	20 897 000 €

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT du Budget Primitif 2018 s'élève à 6 984 000 € :

1) Les dépenses d'investissement :

Opérations réelles	Chapitre 4581 « opérations réalisées pour le compte de tiers » - dépenses »		Montants HT
	Intitulé des opérations		
	4581017019	Concessions et droits assimilés	80 000 €
	4581017020	Travaux bâtiments d'exploitation	100 000 €
	4581017021	Travaux bâtiments administratifs	300 000 €
	4581017022	Travaux de réseaux d'assainissement	5 450 000 €
	4581017024	Acquisition matériel spécifique d'exploitation	774 000 €
	4581017025	Acquisition matériel de transport	210 000 €
	4581017026	Acquisition matériel de bureau et informatique	50 000 €
	4581017027	Acquisition mobilier	20 000 €
	s/total		6 984 000 €
Versement à la Métropole par la Ville des recettes d'investissements encaissés pour le compte de tiers		0	
TOTAL DE LA SECTION		6 984 000 €	

2) Les recettes d'investissement :

Opérations réelles	Chapitre 4582		Montants HT
	«opérations réalisées pour le compte de tiers » - recettes		
	Intitulé des opérations		
	4582017019	Concessions et droits assimilés	80 000 €
	4582017020	Travaux bâtiments d'exploitation	100 000 €
	4582017021	Travaux bâtiments administratifs	300 000 €
	4582017022	Travaux de réseaux d'assainissement	5 450 000 €
	4582017024	Acquisition matériel spécifique d'exploitation	774 000 €
	4582017025	Acquisition matériel de transport	210 000 €
	4582017026	Acquisition matériel de bureau et informatique	50 000 €
4582017027	Acquisition mobilier	20 000 €	
	s/total	6 984 000 €	
	Subventions d'équipement	0 €	
TOTAL DE LA SECTION		6 984 000 €	

Ainsi, je vous demande, Mes Chers Collègues :

- **D'ADOPTER** les propositions formulées pour les budgets EAU et ASSAINISSEMENT, équilibrés de la façon ci-après en 2018 :

1 – EAU

<u>Sections</u>	Mouvements réels		Mouvements d'ordre		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	8 207 000€	8 207 000 €	0 €	0 €	8 207 000 €	8 207 000 €
Fonctionnement	24 101 500 €	24 101 500 €	0 €	0 €	24 101 500 €	24 101 500 €
Total général	32 308 500 €	32 308 500 €	0 €	0 €	32 308 500 €	32 308 500 €

2 – ASSAINISSEMENT

<u>Sections</u>	Mouvements réels		Mouvements d'ordre		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	6 984 000 €	6 984 000 €	0 €	0 €	6 984 000 €	6 984 000 €
Fonctionnement	20 897 000 €	20 897 000 €	0 €	0 €	20 897 000 €	20 897 000 €
Total général	27 881 000 €	27 881 000 €	0 €	0 €	27 881 000 €	27 881 000 €

DE DECIDER :

- que seront appliqués les tarifs suivants hors taxes de la redevance d'assainissement et de la vente de l'eau proprement dite en l'année 2018 :

DESIGNATION DU TARIF	REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018(HT)	TARIF EAU 2018(HT)
<u>TARIF 1 - TOUS USAGES AVEC LOGEMENT</u>		
Tarif applicable aux logements	1,12	0,66
- jusqu'à 30 m ³ par semestre et par logement	1,12	0,92
- de 31 à 55 m ³ par semestre et par logement	1,12	1,60
- au-delà de 55m ³		
<u>TARIF 2 - TOUS USAGES SANS LOGEMENT</u>		
Tarif applicable hors logement (EX : Commerces, bureaux ...)	1,12	1,60
<u>TARIF 3 - ARROSAGE</u>	0	1,40
<u>TARIF 4 - CHANTIER.</u>	0	1,57
<u>TARIF 5 - EAU BRUTE SANS ASSAINISSEMENT</u>	0	0,49
<u>TARIF 6 - EAU COMPTEUR GENERAL (DANS LE CADRE D'UNE INDIVIDUALISATION)</u>	0	1,40
<u>TARIF 7 - BATIMENTS COMMUNAUX, ESPACES VERTS PUBLICS ET AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX.</u>	1,12	0,66

- DE PRECISER :

- que conformément à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, et aux dispositions de l'article 9 du règlement d'assainissement du 20 décembre 2004, il peut être décidé par la commune qu'entre la mise en service du réseau public de collecte et le raccordement de l'immeuble ou expiration du délai accordé pour le raccordement, elle perçoit auprès des propriétaires des immeubles raccordables une somme équivalente à la redevance instituée en application de l'article L.2224-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, il est proposé de facturer cette somme équivalente à la redevance assainissement dont le montant s'élève à 1,12 € H.T le m³ au titre de l'année 2018.

- que la redevance d'Assainissement sera calculée sur la base du volume enregistré au compteur pour l'usage domestique ou à défaut pour un abonné s'alimentant sur ses propres ressources (puits ou forage) sur un volume estimé dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales (articles L 2224-12- 5 et R 2224-19- 4).

- **DE FIXER** d'après le tableau ci-dessous, les tarifs hors taxes de l'abonnement annuel, établi suivant le diamètre des compteurs d'eau, pour l'exercice 2018.

DESIGNATION DES COMPTEURS	TARIFS (H.T) 2018
Ø 15 et 20	26,47 €
Ø 25 et 30	38,20 €
Ø 40.	69,37 €
Ø 50 (normal ou combiné)	138,09 €
Ø 60 (normal ou combiné)	163,33 €
Ø 80 (normal ou combiné)	540,40 €
Ø 100 (normal ou combiné)	637,84 €
Ø 150 (normal ou combiné)	822,52 €
Ø 200 (normal ou combiné)	914,88 €
Ø 250 (normal ou combiné)	978,43 €

- **DE DECIDER :**

- que, conformément à la délibération du Conseil Municipal N° 2007.0106 du 19 février 2007 relative à la tarification pour les gros consommateurs (consommation semestrielle supérieure à 20 000 m³ par unité de comptage hors compteurs généraux de copropriétés ou ensembles immobiliers composés de logements) les tarifs hors taxes pour l'année 2018 de la redevance assainissement et de la vente d'eau seront :

TRANCHES POUR LES TARIFS GROS CONSOMMATEURS	REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018 (€ HT/m³)	TARIF EAU 2018 (€ HT/m³)
Jusqu'à 20 000 m ³ par semestre	0,985	1,275
de 20 001 à 50 000 m ³ par semestre	0,868	0,991
Au-delà de 50 000 m ³ par semestre	0,296	0,897

- que, conformément à la délibération du Conseil Municipal n°2012.387 du 10 avril 2012 relative à l'engagement de la Ville d'Aix en Provence dans les actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement (Mise en œuvre de la Loi Oudin n° 2005-95), il est prévu de mobiliser 0,34 % des recettes en eau soit 37 000,00 € et 0,10 % des recettes en assainissement soit 10 000,00 €, imputés en dépense à l'article 6743 « Subventions exceptionnelles de fonctionnement ».

- que toute délivrance d'une autorisation de voirie, y compris en cas de renouvellement ou de prolongation, donnera lieu au paiement de frais de dossier par le pétitionnaire.
Ce tarif fixé à 60,00€ en 2017 par dossier instruit est reconduit en 2018.

- DE PRECISER :

- que, les tarifs précités n'incluent pas les redevances suivantes, également facturées aux usagers :

- **la redevance de pollution domestique** (Agence de l'Eau) fixée indépendamment par cet organisme à 0,29 € HT par m³ pour l'année 2018 et affectée au Budget annexe de l'Eau.

- **la redevance pour la préservation des ressources en eau** fixée à 0,0423 € HT /m³ pour l'année 2018 et affectée au Budget annexe de l'Eau.

- **la redevance pour modernisation des réseaux de collecte**, également fixée par l'Agence de l'Eau à 0,155 € HT par m³ pour l'année 2018 et affectée au Budget annexe de l'Assainissement.

En annexe, le tableau comparatif des tarifs 2017 et 2018 sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

- DE CONFIRMER :

- que, conformément à l'article 278-0 du Code Général des Impôts, il sera fait application de la Taxe à la Valeur Ajoutée de 5,5% pour la fourniture de l'eau et redevances annexées.

- que, conformément à l'article 279 du Code Général des Impôts, il sera fait application de la Taxe à la Valeur Ajoutée de 10% sur la redevance assainissement et redevances annexées.

- que la participation pour raccordement à l'égout (PRE) en application de l'article L1332-6-1, 2^oa) du Code de l'Urbanisme, sera calculée sur les bases fixées par les délibérations du Conseil Municipal du 25/11/1981 et du 29/02/1984, pour les autorisations d'urbanisme déposées avant le 1^{ER} juillet 2012.

- que, la participation pour le financement de l'Assainissement collectif (PFAC) en application de l'article L 331-7 du Code de la Santé Publique sera calculée suivant les bases fixées par la délibération n° 2012-532 du Conseil Municipal du 29 mai 2012 qui l'a instaurée.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à encaisser le produit de ces redevances.

FACTURE AU 1^{ER} JANVIER 2018

SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE REFERENCE DE 120 m³

EAU	QUANTITE	2017 (POUR MEMOIRE)		2018	
		TARIF	MONTANT	TARIF	MONTANT
Eau tous usages avec logement	60	0,66 €	39,60 €	0,66 €	39,60 €
Eau tous usages avec logement	50	0,92 €	46,00 €	0,92 €	46,00 €
Eau tous usages avec logement	10	1,60 €	16,00 €	1,60 €	16,00 €
Redevance de pollution domestique	120	0,29 €	34,80 €	0,29 €	34,80 €
Redevance préservation ressources	120	0,0423 €	4,82 €	0,0423 €	5,08 €
Abonnement annuel	1	26,47 €	<u>26,47 €</u>	26,47 €	<u>26,47 €</u>
TOTAL HT			167,95 €		167,95 €
T.V.A		5,5%	9,24 €	5,5%	9,24 €
TOTAL.....			177,19 € TTC		177,19 € TTC
Soit un prix 2018 de l'eau au m ³ : 1,48€/m³					
ASSAINISSEMENT	QUANTITE	2017(POUR MEMOIRE)		2018	
		TARIF	MONTANT	TARIF	MONTANT
Assainissement	120	1,12 €	134,40 €	1,12 €	134,40 €
Redevance modernisation des réseaux	120	0,155 €	<u>18,60 €</u>	0,155 €	<u>18,60 €</u>
TOTAL HT			153,00 €		153,00 €
T.V.A.		10,00%	15,30 €	10,00%	15,30 €
TOTAL.....			168,30 € TTC		168,30€ TTC
Soit un prix 2018 de l'assainissement au m ³ : 1,40€/m³					

TOTAL GENERAL : EAU ET ASSAINISSEMENT 2017: 345,49 € T.T.C pour 120 m³ SOIT 2,88 € T.T.C. le m³

TOTAL GENERAL : EAU ET ASSAINISSEMENT 2018: 345,49 € T.T.C pour 120 m³ SOIT 2,88 € T.T.C. le m³

BUDGET EAU

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales		
1	Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
3	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
8-9	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
11	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition par emprunts par structure de taux		X
	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions	X	
14	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
15	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Exploitation (1)		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
17 à 25	A7-1 - Détail des opérations pour compte de tiers	X	
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
27	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
27	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B1.4 - Etat des contrats de crédit bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	C - Autres éléments d'informations		
29	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établis. de ratt. employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		X
	D - Arrêté et signatures		
31 à 33	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.224-6 DU cgct. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L2313.1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L5211-36 du CGCT, art L5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I- INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) ;
(délibération n°2009-0204 du 09 mars 2009)

IV - La comparaison avec le budget de l'exercice (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice et décision modificative.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE	II A 1
--	-------------------

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	24 101 500	24 101 500
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0	0
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0	0
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		24 101 500	24 101 500

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1064 et 1068)	8 207 000	8 207 000
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0	0
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0	0
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 207 000	8 207 000

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	32 308 500	32 308 500
----------------------------	-------------------	-------------------

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les restes à réaliser sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit de recettets certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	II A2
--	------------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAP.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	Charges à caractère général	0		5 991 500	5 991 500	5 991 500
012	Charges personnel et frais assimilés	0		2 853 000	2 853 000	2 853 000
014	Atténuation de produits	0		0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0		15 120 000	15 120 000	15 120 000
Total des dépenses de gestion des services		0		23 964 500	23 964 500	23 964 500
66	Charges financières	0		0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0		137 000	137 000	137 000
68	Dotations aux provisions et dépréciations (4)	0		0	0	0
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés(5)	0				
022	Dépenses imprévues	0				
Total des dépenses réelles d'exploitation		0		24 101 500	24 101 500	24 101 500
023	Virement à la section d'investissement (6)	0		0	0	0
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections(6)	0		0	0	0
043	Opé.ordre à l'intérieur de la sect.d'exp.(6)	0		0	0	0
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0		0	0	0
TOTAL		0	0	24 101 500	24 101 500	24 101 500

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 101 500
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

CHAP.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
013	Atténuation de charges	0		0	0	0
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	0		24 101 500	24 101 500	24 101 500
74	Subvention d'exploitation	0		0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0		0	0	0
Total des recettes de gestion des services		0		24 101 500	24 101 500	24 101 500
76	Produits financiers	0		0	0	0
77	Produits exceptionnels	0		0	0	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0		0	0	0
Total des recettes réelles d'exploitation		0		24 101 500	24 101 500	24 101 500
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections(6)	0		0	0	0
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la section (6)	0		0	0	0
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0		0	0	0
TOTAL		0		24 101 500	24 101 500	24 101 500

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 101 500
---	-------------------

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0
---	----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks

(4) de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 +RI 040 -DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
20	Immobilisations incorporelles	0		0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0		0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0		0	0	0
23	Immobilisations en cours	0		0	0	0
Total des dépenses d'équipement		0		0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0		0	0	0
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	0		0	0	0
18	Comptes de liaison : Affectations (BA, régie) (5)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		0		0	0	0
4581	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0		8 207 000	8 207 000	8 207 000
Total des dépenses réelles d'investissement		0		8 207 000	8 207 000	8 207 000
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections(4)	0		0	0	0
041	Opérations patrimoniales (4)	0		0	0	0
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0		0	0	0
TOTAL		0		8 207 000	8 207 000	8 207 000

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 207 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
13	Subventions d'investissement	0		0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0		0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0		0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0		0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0		0	0	0
23	Immobilisations en cours	0		0	0	0
Total des recettes d'équipement		0		0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0		0	0	0
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)					
26	Particip. et créances rattachées				0	0
27	Autres immobilisations financières				0	0
Total des recettes financières				0	0	0
4582	Total des opérations pour compte de tiers (6)			8 207 000	8 207 000	8 207 000
Total des recettes réelles d'investissement		0		8 207 000	8 207 000	8 207 000
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0		0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	0		0	0	0
041	Opérations patrimoniales (4)	0		0	0	0
Total des recettes d'ordre d'investissement		0		0	0	0
TOTAL		0		8 207 000	8 207 000	8 207 000

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 207 000

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)

0

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total de opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1- DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

CHAP.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 991 500		5 991 500
012	Charges personnel et frais assimilés	2 853 000		2 853 000
014	Atténuation de produits	0		0
65	Autres charges de gestion courante	15 120 000		15 120 000
66	Charges financières	0		0
67	Charges exceptionnelles	137 000		137 000
68	Dotations amorti. Dépréciations et provisions	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0		0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0
Dépenses d'exploitation - Total		24 101 500	0	24 101 500

+

D 002 RESULTAT REPORTE	
-------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 101 500
---	-------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			0
13	Subventions d'investissement			0
14	Provisions réglementées et amortis. dérogatoires			0
15	Provisions pour risques et charges (5)			0
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0		0
18	Comptes de liaison : Affectations (BA, régie)			0
Total des opérations d'équipement				0
20	Immobilisations incorporelles (6)	0		0
21	Immobilisations corporelles (6)	0		0
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			0
23	Immobilisations en cours (6)	0	0	0
26	Participations et créances rattachées			0
27	Autres immobilisations financières			0
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			0
29	Dépréciation des immobilisations			0
39	Dépréciation des stocks et en-cours			0
4581	Opérations pour compte de tiers (7)	8 207 000		8 207 000
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			0
020	Dépenses imprévues			0
Dépenses d'investissement - Total		8 207 000	0	8 207 000

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0
--	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 207 000
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

CHAP.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	24 101 500		24 101 500
74	Subvention d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	0		0
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			0
78	Reprises sur amortissements dépréciations et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		24 101 500	0	24 101 500

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 101 500

CHAP.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			0
13	Subventions d'investissement	0		0
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			0
15	Provisions pour risques et charges (4)			0
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0		0
18	Comptes de liaison : Affectations BA, régies			0
20	Immobilisations incorporelles			0
21	Immobilisations corporelles			0
22	Immobilisations reçues en affectation			0
23	Immobilisations en cours		0	0
26	Particip. et créances rattachées			0
27	Autres immobilisations financières			0
28	Amortissements des immobilisations		0	0
29	Dépréciation des immobilisations (4)			0
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			0
4582	Opérations pour compte de tiers (5)	8 207 000		8 207 000
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			0
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			0
010	Stocks			0
021	Virement de la section d'exploitation		0	0
Recettes d'investissement - Total		8 207 000	0	8 207 000

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 207 000

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET			III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			A1	
Chap. art.(1)	LIBELLES (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL (5) (6)	0	5 991 500	5 991 500
604	ACHATS D ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES,EQUIP. DE TRVX		713 000	713 000
605	ACHAT D'EAU		3 700 000	3 700 000
6061	FOURNITURE NON STOCKABLE (EAU ENERGIE...		130 000	130 000
6063	FOURNITURES D ENTRETIEN & PETIT EQUIPEME		170 000	170 000
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		20 000	20 000
6066	CARBURANTS		90 000	90 000
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		1 000	1 000
6135	LOCATIONS MOBILIERES		15 000	15 000
61521	ENTRETIEN REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS			
61523	ENTRETIEN REPARATION SUR RESEAUX		10 000	10 000
61528	ENTRETIEN REPARATION SUR AUTRES			
61551	ENTRETIEN ET REPAR. S/ BIENS MOBILI MAT. ROULANT		15 000	15 000
6156	ENTRETIEN REPARATION MAINTENANCE		900 000	900 000
6168	AUTRES			
617	ETUDES ET RECHERCHES		100 000	100 000
618	SERVICES EXTERIEURS DIVERS		15 000	15 000
6227	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX		5 000	5 000
6231	ANNONCES ET INSERTIONS		13 000	13 000
6237	PUBLICATIONS		3 000	3 000
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		3 500	3 500
6256	MISSIONS		2 500	2 500
6257	RECEPTIONS		3 000	3 000
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		12 000	12 000
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		20 000	20 000
6281	COTISATIONS		2 500	2 500
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		38 000	38 000
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		0	0
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES		10 000	10 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0	2 853 000	2 853 000
6336	COTISATION AU C.N. ET C.G.F.P.T		25 000	25 000
6338	AUTRES IMPOTS		9 000	9 000
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS BAS		1 450 000	1 450 000
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		600 000	600 000
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.		260 000	260 000
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE		410 000	410 000
6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES		66 000	66 000
6472	VERSEMENT AUX COMITES D ENTREPRISE		33 000	33 000
014	ATTENUATION DE PRODUITS (7)	0	0	0
701249	REVERST AGENCE EAU - REDEV POLLUTION ORIGINE DOMESTIQUE 0,29 € ht/m ³ (abonné)		0	0
701249	REVERST AGENCE EAU - REDEV POLLUTION ORIGINE DOMESTIQUE 0,29 € ht/m ³ (ville)		0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	15 120 000	15 120 000
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		0	0
6542	CREANCES ETEINTES		0	0
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		15 120 000	15 120 000
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)		0	23 964 500	23 964 500
66	CHARGES FINANCIERES (b) (8)	0	0	0
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES		0	0
66112	INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE (8)		0	0
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES		0	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	0	137 000	137 000
6711	INTERETS MORATOIRE ET PENALITE SUR MARCHES			0
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEURS)		100 000	100 000
6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT		37 000	37 000
675	VALEUR COMPTABLE ELEMENT D'ACTIF CEDE			0
68	DOTATION AUX PROVIS. ET AUX DEPRECIATIONS (d) (9)	0	0	0
6817	DOTATIONS PROV. DEPRECIAT. COMPTES DE TIERS		0	0
022	DEPENSES IMPREVUES (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES (=a+b+c+d+f)		0	24 101 500	24 101 500

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. I - Modalités de vote I (3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				III A1
Chap. art.(1)	LIBELLES (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11) (12)	0	0	0
6 811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISAT		0	0
675	VALEUR COMPTABLEE DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES		0	0
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0	0
043	OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION D'EXPLOITATION	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		0	24 101 500	24 101 500

	+	
RESTES A REALISER N-1 (13)		0
	+	
D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		24 101 500

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				III A2
Chap. art.(1)	LIBELLE (1)	POUR MEMOIRE <i>budget précédent</i>	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)	0	0	0
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	0	24 101 500	24 101 500
70111	VENTES D'EAU AUX ABONNES		9 550 000	9 550 000
70118	AUTRES VENTES D'EAU		1 360 000	1 360 000
70123	C. VALEUR REDEVANCE PRELEVEMENT		470 000	470 000
701241	REDEVANCE POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE		2 510 000	2 510 000
704	TRAVAUX		420 000	420 000
7064	ABONNEMENTS LOCATIONS DE COMPTEURS		810 000	810 000
7065	PRODUITS COMMISSIONS REDEVANCES		0	0
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES		8 981 500	8 981 500
713	VARIATION DES STOCKS			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0	0
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTES -AUTRES		0	0
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		0	24 101 500	24 101 500
76	PRODUITS FINANCIERS (b)	0	0	0
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	0	0	0
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	0	0	0
7718		0		0
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d) (7)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		0	24 101 500	24 101 500
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8) (9)	0	0	0
6611	ICNE DE L'EXERCICE	0	0	0
777	QUOTE-PART DES SUBV.D'INVEST.VIREE RES.CPTE	0	0	0
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0	0	0
043	OPER. D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		0	24 101 500	24 101 500
			+	
RESTES A REALISER N-1 (10)				
			+	
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)				
			=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				24 101 500

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) CFI - Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B i

Chap/art..	LIBELLES (1)	POUR MÉMOIRE budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
20	IMMOBILIS. INCORPORELLES (Hors opérations)	0	0	0
201	FRAIS D'ETABLISSEMENT		0	0
2031	FRAIS D'ETUDES		0	0
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES		0	0
21	IMMOBILIS. CORPORELLES (Hors opérations)	0	0	0
2111	TERRAINS NUS		0	0
21315	CONSTRUCTIONS - BATIMENTS ADMINISTRATIFS		0	0
21351	AMENAGEMENTS - BATIMENTS D'EXPLOITATIONS		0	0
21355	AMENAGEMENTS - BATIMENTS ADMINISTRATIFS		0	0
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU		0	0
21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU		0	0
2182	MATERIEL DE TRANSPORT		0	0
2183	MATERIEL INFORMATIQUE		0	0
2184	MOBILIER		0	0
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (Hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Hors opérations)	0	0	0
2313	CONSTRUCTIONS		0	0
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL, OUTILLAGE		0	0
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES /COMMANDES IMMOB. OPERAT. D'EQUIPEMENT N° (1 ligne par opération) (5)		0	0
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		0	0	0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0	0
1641	EMPRUNTS EN EURO		0	0
020	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		0	0	0
4581	OPERATION POUR CPTÉ DE TIERS	0	8 207 000	8 207 000
TOTAL DES DEPENSES REALISEES POUR CPTÉ DE TIERS		0	8 207 000	8 207 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0	8 207 000	8 207 000

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7) (8)	0	0	0
13912	REGIONS			
13918	AUTRES			
14	PROVIS. REGLEMENTEES ET AMORT. DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
1688	INTERETS COURUS	0		
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILIATIONS			
29	PROVIS. POUR DEPRECIATION DES IMMOBILIS.			
39	PROVIS. POUR DEPRECIATIONS DES STOCKS ENCOURS			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
59	PROV. DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	0	0	0
23	CONSTRUCTION EN COURS		0	0
24	IMMOB. AFF. CONC. AFFERM. OU MISES A DISPOSIT.			
26	PARTICIP. ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTI.			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0	0	0

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses d'ordre et réelles)	0	8 207 000	8 207 000
---	----------	------------------	------------------

+	RESTES A REALISER (10)	
+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0
-	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 207 000

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(2) Cf modalités de vote, I. (3) Hors restes à réaliser (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir l'état III B3 pour le détail des opérations d'équipement. (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042. (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041. (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				III B 2
CHAP. / article (1)	LIBELLES (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0	0
1318	AUTRES		0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	0	0	0
1641	EMPRUNTS EN EURO		0	0
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0	0
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION		0	0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		0	0
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		0	0	0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0
1068	AUTRES RESERVES			0
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTES DE LIAISON Affectation (BA, régie)			
26	PARTICIPATINS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART.			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
4582	OPERAT. POUR C/PTE DE TIERS	0	8 207 000	8 207 000
TOTAL DES RECETTES REELLES		0	8 207 000	8 207 000
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6) (7)	0	0	0
14	PROVIS. S. REGLEMENTEES ET AMORT. DEROGATOIRES			0
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (6)			0
1688	INTERETS COURUS			0
2182	AUTRES IMMOB. CORPORELLE MOYENS DE TRANSPORT		0	0
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVET ? LICENCES...		0	0
28031	FRAIS D'ETUDES		0	0
28032	FRAIS DE RECHERCHE		0	0
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES		0	0
28182	MATERIEL DE TRANSPORT		0	0
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		0	0
28184	MOBILIER		0	0
281311	BATIMENTS D'EXPLOITATION		0	0
281351	BATIMENTS D'EXPLOITATION		0	0
281355	BATIMENTS ADMINISTRATIF		0	0
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU		0	0
281561	MATERIEL ROULANT		0	0
2817561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU			0
281751	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES			0
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBIL.			0
39	PROVI. POUR DEPRECIATIONS DES STOCKS ENCOURS			0
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			0
59	PROV. DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			0
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0	0	0
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (8)	0	0	0
18	COMPTES DE LIAISON AFFECTATIONS			
238	AVANCE ET ACOMPTE VERSE CDE IMMO. CORPO.		0	0
24	IMMOB. AFF. CONC. AFFERM. OU MISES A DISPOSIT.			
26	PARTICIP. ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTI.			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		0	8 207 000	8 207 000
RESTES A REALISER N-1 (9)				
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				8 207 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote. (3) Hors restes à réaliser. (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042. (7) Le compte 15.2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DETAIL DES DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	LIBELLES (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)	0	0
1641	EMPRUNTS EN EURO	0	0
DEPENSES ET TRANSFERTS A DEDUIRE DES RESSOURCES PROPRES (B)		0	0
10	Reprise de dotations fonds divers et réserves	0	0
10	Reversement de dotations fonds divers et réserves		
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
020	DEPENSES IMPREVUES		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0			0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'ya a pas de recettes à réaliser sur les opérations d'ordre.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

ART. (1)	LIBELLES (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		0	III 0
Ressources propres externes de l'année (a)		0	0
10...	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (4)	0	0
27...	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0	0
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOYEN DE TRANSPORT	0	0
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	0	0
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES,BREVET	0	0
28031	FRAIS D'ETUDES	0	0
28032	FRAIS DE RECHERCHE	0	0
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	0	0
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	0	0
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0	0
28184	MOBILIER	0	0
281311	BATIMENTS D'EXPLOITATION	0	0
281351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	0	0
281355	BATIMENTS ADMINISTRATIF	0	0
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	0	0
281561	MATERIEL ROULANT	0	0
2817561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	0	0
281751	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	0	0
481...	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		
.9	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS		
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0	0

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R 106. (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0				0

	MONTANT
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	0
Ressources propres disponibles (IV)	0
SOLDE V = IV - II (6)	0

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27,28,29,39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes. (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent. (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II-Présentation générale due budget-vue d'ensemble. (6) Indiquer le chiffre algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPÉRATION N°1E	OPERATION CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017009			80 000	80 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)			80 000	80 000
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017009			80 000	80 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			80 000	80 000

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N°2E	CONSTRUCTION BATIMENTS D'EXPLOITATION			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017010			150 000	150 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)			150 000	150 000
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017010			150 000	150 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			150 000	150 000

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 3E	CONSTRUCTIONS BATIMENTS ADMINISTRATIFS			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017011			350 000	350 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)			350 000	350 000
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017011			350 000	350 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			350 000	350 000

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 4E	TRAVAUX RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017012			6 101 000	6 101 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)			6 101 000	6 101 000
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017012			6 101 000	6 101 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			6 101 000	6 101 000

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 5E	ACQUISITION MATERIEL SPECIFIQUES D'EXPLOITATION			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017014			770 000	770 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)			770 000	770 000
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017014			770 000	770 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			770 000	770 000

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 6E	ACQUISITION MATERIEL DE TRANSPORT			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017015			86 000	86 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)			86 000	86 000
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017015			86 000	86 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			86 000	86 000

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 7E	ACQUISITION MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017016			50 000	50 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)			50 000	50 000
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017016			50 000	50 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			50 000	50 000

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 8E	ACQUISITION DE MOBILIER			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017017			20 000	20 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)			20 000	20 000
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017017			20 000	20 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			20 000	20 000

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 9E	OPERATION DEPLACEMENT USINE ST EUTROPE			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017018			600 000	600 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)			600 000	600 000
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017018			600 000	600 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			600 000	600 000

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(7) Indiquer le chapitre.

IV- ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B1.2
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0
Total de premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C + D	
Recettes réelles de fonctionnement	II	/
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT;

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV- ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	

B1.3 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6472	Versements aux comités d'entreprise	Versement pour le personnel dépendant du budget Eau	Caisse d'entraide du personnel communal	associatif	30 000

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

(3) Objet pour lequel est versé la subvention

IV - ANNEXE	IV C1.1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018 EAUX

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services		0	0	0	0	0	0
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
DIRECTEUR	A	1	0	1	1	0	1
ATTACHE PRINCIPAL	A	2	0	2	2	0	2
REDACTEUR	B	2	0	2	1	1	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME CLASSE	C	2	0	2	3	0	3
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	11	0	11	11	0	11
FILIERE TECHNIQUE ©							
INGENIEUR EN CHEF HCL	A	1	0	1	1	0	1
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2	0	2	2	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ER CLASSE	B	5	0	5	5	0	5
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1	0	1	0,9	0	0,9
TECHNICIEN	B	1	0	1	0	1	1
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	C	9	0	9	6	0	6
AGENT DE MAITRISE	C	5	0	5	5	0	5
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	2	0	2	2	0	2
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	4	0	4	4	0	4
ADJOINT TECHNIQUE	C	8	0	8	6	2	8
TOTAL GENERAL (a + b + c)		56	0	56	49,9	4	53,9

(2) Catégories : A, B, ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETP = effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 01/01/2018 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
			indice	euro	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)							
REDACTEUR	B	ADMN	357		3-2	CDD	
TECHNICIEN	B	TECHN	529		3-2	CDD	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECHN	543		3-2	CDD	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECHN	347		3-2	CDD	
Agents occupant un emploi non permanent (7)							
APPRENTI	A	TECHN				APPRENTIS	
APPRENTI	C	TECHN				APPRENTIS	
TOTAL GENERAL				6			

(1) CATEGORIES : A, B ou C.

(2) SECTEUR : ADM (administratif dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : FINANCIER / TECH : TECHNIQUE et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) : 3-a° :

article 3 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité / 3-b : article 3 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité / 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...) / 3-2 : vacance temporaire d'un emploi / 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes. / 3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient / 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil / 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % / 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

(5) indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 38 de la loi n°84-53

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 55
 Nombre de membres présents : 42
 Nombre de suffrages exprimés : 50

VOTES :
 Pour 50
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 06/03/18

Présenté par le Maire,

A AIX EN PROVENCE, Le 12/03/18

Délibéré par le Conseil Municipal en session ORDINAIRE

A Aix en Provence, le 12/03/18

Les Membres du Conseil Municipal

M. Jules SUSINI  L'ADJOINT DÉLÉGUÉ À L'EAU L'ASSAINISSEMENT - PLUVIAL
--

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 14/03/18
 et de la publication le 14/03/18





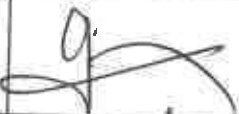



A Aix-en-Provence, le 14/03/18


Reine MERGER
 Adjoint délégué
 Certification authentique
 des mentions portées sur les délibérations
 du Conseil Municipal et sur les arrêtés

JOISSAINS MASINI Maryse	Maire	
BRAMOULLÉ Gérard	1er Adjoint	
AUGEY Dominique	2ème Adjoint	
GALLESE Alexandre	3ème Adjoint	
TAULAN Francis	4ème Adjoint	
DI CARO Sylvaine	5ème Adjoint	
SUSINI Jules	6ème Adjoint	
DEVESA Brigitte	7ème Adjoint	
PERRIN Jean- Marc	8ème Adjoint	
SICARD- DESNUELLE Marie-Pierre	9ème Adjoint	
ROLANDO Christian	10ème Adjoint	
BONTHOUX Odile	11ème Adjoint	
CHAZEAU Maurice	12ème Adjoint	
MERGER Reine	13ème Adjoint	
DE SAINTDO Philippe	Conseiller municipal délégué	

PAOLI Stéphane	14ème Adjoint	
SILVESTRE Catherine	15ème Adjoint	
ZERKANI - RAYNAL Karima	16ème Adjoint	
BOUVET Jean- Pierre	Adjoint de quartier	
BRUNET Danièle	Adjoint de quartier	
BENKACI Moussa	Adjoint de quartier	
CHEVALIER Eric	Adjoint de quartier	
DONATINI Gilles	Adjoint de quartier	
BENON Charlotte	Conseiller municipal délégué	
SANTAMARIA Danielle	Conseiller municipal délégué	
PIERRON Liliane	Conseiller municipal délégué	
DELOCHE Gérard	Conseiller municipal délégué	
TERME Françoise	Conseiller municipal délégué	
BOUDON Jacques	Conseiller municipal délégué	
BALDO Edouard	Conseiller municipal	

MAINA Claude	Conseiller municipal délégué	
BACHI Abbassia	Conseiller municipal délégué	
MALAUZAT Irène	Conseiller municipal délégué	
HERNANDEZ Muriel	Conseiller municipal délégué	
ZAZOUN Michael	Conseiller municipal délégué	
BOULHOL-MILON Jean	Conseiller municipal	
ANDRE Ravi	Conseiller municipal délégué	
DILLINGER Laurent	Conseiller municipal délégué	
BORRICAND Patricia	Conseiller municipal délégué	
JOISSAINS Sophie	Conseiller municipal	
JAUSSAUD Coralie	Conseiller municipal délégué	
DIJON Sylvain	Conseiller municipal délégué	
OLLIVIER Arlette	Conseiller Municipal	

CASTRONOVO Lucien-Alexandre	Conseiller municipal	
POLITANO Jean-Jacques	Conseiller municipal	
CICCOLINI-JOUFFRÉ Noëlle	Conseiller municipal	
AGOPIAN Jacques	Conseiller municipal	
EINAUDI Michèle	Conseiller municipal	
GUERRERA Hervé	Conseiller municipal	
DE BUSSCHERE Charlotte	Conseiller municipal	
HAMMAL Souad	Conseiller municipal	
LENFANT Gaëlle	Conseiller municipal	
BOYER Raoul	Conseiller municipal	
ROUVIER Catherine	Conseiller municipal	
SOLARI Josyane	Conseiller municipal	

BUDGET

ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales		
	C - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
36	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
37	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
38	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
39	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
40	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
41-42	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
44	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
45	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
46	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
47	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
48	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes d'exploitation des services d'assainissement collectifs et non collectifs - Exploitation (1)		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes d'investissement des services d'assainissement collectifs et non collectifs - Investissement (1)		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
50-58	A7.1 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		X
58	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
58	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B1.4 - Etat des contrats de crédit bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	C - Autres éléments d'informations		
61	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établi. de ratt. employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		X
	D - Arrêté et signatures		
62-64	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.224-6 DU cgct. Ils n'existent qu'en M49.

I - INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

-sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) ;
(délibération n°2009-0204 du 09 mars 2009)

IV - La comparaison avec le budget de l'exercice (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice et décision modificatrice.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE - SECTIONS	II A 1
---	-------------------

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	20 897 000	20 897 000
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0	0
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0	0
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		20 897 000	20 897 000

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1064 et 1068)	6 984 000	6 984 000
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0	0
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0	0
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 984 000	6 984 000
TOTAL DU BUDGET (3)		27 881 000	27 881 000

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les restes à réaliser sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit de recettets certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	II A2
--	------------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAP.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	Charges à caractère général	0		6 157 000	6 157 000	6 157 000
012	Charges personnel et frais assimilés	0		1 760 000	1 760 000	1 760 000
014	Atténuation de produits	0		0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0		12 870 000	12 870 000	12 870 000
Total des dépenses de gestion des services		0		20 787 000	20 787 000	20 787 000
66	Charges financières	0		0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0		110 000	110 000	110 000
68	Dotations aux amorti. et provisions(4)	0		0	0	0
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés(5)	0		0	0	0
022	Dépenses imprévues	0		0	0	0
Total des dépenses réelles d'exploitation		0		20 897 000	20 897 000	20 897 000
023	Virement à la section d'investissement (6)	0		0	0	0
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections(6)	0		0	0	0
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.d'exp.(6)	0		0	0	0
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0		0	0	0
TOTAL		0	0	20 897 000	20 897 000	20 897 000

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

20 897 000

RECETTES D'EXPLOITATION

CHAP.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
013	Atténuation de charges	0		0	0	0
70	Ventes de produits ...	0		20 897 000	20 897 000	20 897 000
74	Subvention d'exploitation	0		0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0		0	0	0
Total des recettes de gestion des services		0		20 897 000	20 897 000	20 897 000
76	Produits financiers	0		0	0	0
77	Produits exceptionnels	0		0	0	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0		0	0	0
Total des recettes réelles d'exploitation		0		20 897 000	20 897 000	20 897 000
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections(6)	0		0	0	0
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.d'exp.(6)	0		0	0	0
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0		0	0	0
TOTAL		0		20 897 000	20 897 000	20 897 000

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

20 897 000

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0
--	---

0

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comotes de tiers et aux dépréciations des comotes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
20	Immobilisations incorporelles	0		0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0		0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0		0	0	0
23	Immobilisations en cours	0		0	0	0
Total des opérations d'équipement		0		0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves			0		
13	Subventions d'investissement				0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0		0	0	0
18	Comptes de liaison : Affectations (BA, régie) (5)					
26	Participations et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		0		0	0	0
4581	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0		6 984 000	6 984 000	6 984 000
Total des dépenses réelles d'investissement		0		6 984 000	6 984 000	6 984 000
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections(4)	0		0	0	0
041	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.d'exp.(4)	0		0	0	0
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0		0	0	0
TOTAL		0		0	6 984 000	6 984 000

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 984 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Reste à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
13	Subventions d'investissement	0		0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0		0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0		0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0		0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0		0	0	0
23	Immobilisations en cours	0		0	0	0
Total des recettes d'équipement		0		0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves			0	0	0
106	Réserves (7)			0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus			0	0	0
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)			0	0	0
26	Particip. et créances rattachées à des participations			0	0	0
27	Autres immobilisations financières			0	0	0
Total des recettes financières		0		0	0	0
4582	Total des opérations pour compte de tiers (6)			6 984 000	6 984 000	6 984 000
Total des recettes réelles d'investissement		0		6 984 000	6 984 000	6 984 000
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0		0	0	0
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections(4)	0		0	0	0
041	Opérations patrimoniales (4)	0		0	0	0
Total des recettes d'ordre d'investissement		0		0	0	0
TOTAL		0		6 984 000	6 984 000	6 984 000

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 984 000

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)

0

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total de opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe N-A7).

(7) Le compte 108 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1- DEPENSES

CHAP.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 157 000		6 157 000
012	Charges personnel et frais assimilés	1 760 000		1 760 000
014	Atténuation de produits	0		0
65	Autres charges de gestion courante	12 870 000		12 870 000
66	Charges financières	0		0
67	Charges exceptionnelles	110 000		110 000
68	Dotations aux amorti. et provisions	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0		0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0
Dépenses d'exploitation - Total		20 897 000	0	20 897 000

+

D 002 RESULTAT REPORTE	
-------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 897 000
---	-------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0		0
13	Subventions d'investissement		0	0
14	<i>Provisions réglementées et amortis. dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0		0
18	Comptes de liaison : Affectations (BA, régie)			
Total des opérations d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles (6)	0		0
21	Immobilisations corporelles (6)	0		0
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	0	0	0
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)	6 984 000		6 984 000
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		6 984 000	0	6 984 000

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0
--	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 984 000
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET	II B 2
--	-------------------------

2 - RECETTES

CHAP.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	0		
70	Ventes de produits	20 897 000		20 897 000
74	Subvention d'exploitation	0		0
75	Autres produits de gestion courante	0		0
76	Produits financiers	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0
78	<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes d'exploitation - Total		20 897 000	0	20 897 000

+

R 002 RESULTAT REPORTE	
-------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 897 000
---	-------------------

CHAP.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			0
13	Subventions d'investissement	0		0
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			0
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>			0
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0		0
18	<i>Comptes de liaison : Affectations BA, régies</i>			0
20	Immobilisations incorporelles (5)			0
21	Immobilisations corporelles (5)			0
22	<i>Immobilisations reçues en affectation (5)</i>			0
23	Immobilisations en cours (5)		0	0
26	<i>Particip. et créances rattachées à des participations</i>			0
27	Autres immobilisations financières			0
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		0	0
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>			0
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>			0
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	6 984 000		6 984 000
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			0
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			0
010	Stocks			0
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0	0
TOTAL		6 984 000	0	6 984 000

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 984 000
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Hors chapitre "opérations d'équipement".
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET			III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			A1	
Chap. art.(1)	LIBELLES (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL (5) (6)	0	6 157 000	6 157 000
604	ACHATS D ETUDES PRESTATIONS DE SERVICES,EQUIP. DE TRVX		5 000 000	5 000 000
6061	FOURNITURE NON STOCKABLE (EAU ENERGIE...		150 000	150 000
6062	PRODUITS DE TRAITEMENT		30 000	30 000
6063	FOURNITURES D ENTRETIEN & PETIT EQUIPEME		18 000	18 000
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		5 000	5 000
6066	CARBURANTS		50 000	50 000
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		15 000	15 000
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES		10 000	10 000
61521	ENTRETIEN REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS			0
61523	ENTRETIEN REPARATION SUR RESEAUX		0	0
61528	ENTRETIEN REPARATION AUTRES			0
61551	ENTRETIEN ET REPAR. S/ BIENS MOBILI MAT. ROULANT		12 000	12 000
6156	ENTRETIEN REPARATION MAINTENANCE		700 000	700 000
6168	AUTRES			0
617	ETUDES ET RECHERCHES		100 000	100 000
618	SERVICES EXTERIEURS DIVERS		10 000	10 000
6227	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX		3 000	3 000
6231	ANNONCES ET INSERTIONS		5 000	5 000
6237	PUBLICATIONS		1 500	1 500
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS		1 000	1 000
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		2 000	2 000
6256	MISSIONS		2 500	2 500
6261	AFFRANCHISSEMENTS		12 000	12 000
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		15 000	15 000
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			0
6281	COTISATIONS			0
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		15 000	15 000
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		0	0
6355	TAXE SUR LES CONSOMMATIONS D'EAU			0
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES			0
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0	1 760 000	1 760 000
6336	COTISATION AU C.N. ET C.G.F.P.T		10 000	10 000
6338	AUTRES IMPOTS		12 000	12 000
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS BAS		890 000	890 000
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		370 000	370 000
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.		168 000	168 000
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE		255 000	255 000
6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES		37 000	37 000
6472	VERSEMENT AUX COMITES D ENTREPRISE		18 000	18 000
014	ATTENUATION DE PRODUITS (7)	0	0	0
706129	REVERST AGENCE EAU - REDEV MODERNISATION RESEAUX DE COLLECTE		0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	12 870 000	12 870 000
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		0	0
6542	CREANCES ETEINTES		0	0
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		12 870 000	12 870 000
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)		0	20 787 000	20 787 000
66	CHARGES FINANCIERES (b) (8)	0	0	0
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES		0	0
66112	INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE (8)		0	0
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES		0	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	0	110 000	110 000
6711	INTERETS MORATOIRE ET PENALITE SUR MARCHES		0	0
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEURS)		100 000	100 000
6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT		10 000	10 000
675	VALEUR COMPTABLE ELEMENT D'ACTIF CEDE			0
68	DOTATION AUX PROVIS. ET AUX DEPRECIATIONS (d) (9)	0	0	0
6817	DOTATIONS PROV. DEPRECIAT. COMPTES DE TIERS		0	0
022	DEPENSES IMPREVUES (f)	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES (=a+b+c+d+f)		0	20 897 000	20 897 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. I - Modalités de vote I-B. (3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. art.(1)	LIBELLES (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11) (12)	0	0	0
6 811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISAT		0	0
675	VALEURS COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDEX		0	0
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0	0	0
043	OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE <small>(=total des opérations réelles et d'ordre)</small>		0	20 897 000	20 897 000

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	
	+
D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 897 000

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(11) Cf. définitions due chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. art.(1)	LIBELLE (1)	POUR MEMOIRE budget précédent	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)	0	0	0
70	VENTES DE PROD.FAB.PREST.SERV.MARCHAN.	0	20 897 000	20 897 000
704	TRAVAUX		150 000	150 000
70611	REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF		9 600 000	9 600 000
70613	PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF		1 300 000	1 300 000
706121	REDEV. POUR MODERNISATION RESEAUX COLLECTE		1 400 000	1 400 000
7062	REDEV. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		420 000	420 000
7065	PRODUITS COMMISSIONS REDEVANCES		0	0
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES		8 027 000	8 027 000
713	VARIATION DES STOCKS	0	0	0
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	0	0	0
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0	0	0
741	PRIMES POUR EPURATION		0	0
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0	0
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTES-AUTRES		0	0
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		0	20 897 000	20 897 000
76	PRODUITS FINANCIERS (b)	0	0	0
761	PARTICIPATIONS ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS			0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	0	0	0
7718				0
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d) (7)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		0	20 897 000	20 897 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8) (9)	0	0	0
6611	ICNE DE L'EXERCICE	0	0	0
777	QUOTE-PART DES SUBV.D'INVEST.VIREE RES.CPTE		0	0
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0	0	0
043	OPER D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	0	0

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	0	20 897 000	20 897 000
--	----------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	+
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	=
	20 897 000

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la commune ou l'établissement.

(2) Cf.1 - Modalités de vote I-B. (3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B 1
Chap/art..	LIBELLES (1)	POUR MÉMOIRE budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
20	IMMOBILIS. INCORPORELLES (Hors opérations)	0	0	0
201	FRAIS D'ETABLISSEMENT		0	0
2031	FRAIS D'ETUDES		0	0
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES		0	0
21	IMMOBILIS. CORPORELLES (Hors opérations)	0	0	0
2111	TERRAINS NUS			0
21311	CONSTRUCTION BATIMENT D'EXPLOITATION			0
21351	AMENAGEMENTS BATIMENTS D'EXPLOITATION		0	0
21355	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS		0	0
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS		0	0
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT		0	0
2154	MATERIEL INDUSTRIEL		0	0
21562	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION		0	0
2182	MATERIEL DE TRANSPORT		0	0
2183	MATERIEL INFORMATIQUE		0	0
2184	MOBILIER		0	0
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0	0	0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Hors opérations)	0	0	0
2313	CONSTRUCTIONS		0	0
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL, OUTILLAGE			0
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES /COMMANDES IMMOB. OPERAT. D'EQUIPEMENT N° (1 ligne par opération) (4)	0		0
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		0	0	0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0	0
1641	EMPRUNTS EN EURO		0	0
020	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		0	0	0
4581	OPERATION POUR CPT DE TIERS	0	6 984 000	6 984 000
TOTAL DES OPERATIONS REALISEES POUR CPT DE TIERS		0	6 984 000	6 984 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0	6 984 000	6 984 000
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7) (8)	0	0	0
139111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX-AGENCE DE L'EAU			
13912	REGIONS			
13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES			
13918	AUTRES			
14	PROVIS. REGLEMEENTES ET AMORT. DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
1688	INTERETS COURUS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILIATIONS			
29	PROVIS. POUR DEPRECIATION DES IMMOBILIS.			
39	PROVIS. POUR DEPRECIATIONS DES STOCKS EN COURS			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
59	PROV. DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	0	0	0
23	CONSTRUCTION EN COURS		0	0
24	IMMOB. AFF CONC. AFFERM. OU MISES A DISPOSIT.			
26	PARTICIP. ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTI.			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses d'ordre et réelles)		0	6 984 000	6 984 000
				+
RESTES A REALISER (10)				
				+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				6 984 000

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(2) Cf modalités de vote, I-B. (3) Hors restes à réaliser (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir l'état III B3 pour le détail des opérations d'équipement. (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042. (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041. (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				III R 2
CHAP. / article (1)	LIBELLES (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0	0
13111	SUBVENTION D'EQUIPEMENT AGENCE DE L'EAU		0	0
1312	SUBVENTION D'EQUIPEMENT REGION			0
1313	SUBVENTION D'EQUIPEMENT DEPARTEMENT	0	0	0
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES	0	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	0	0	0
1641	EMPRUNTS EN EURO		0	0
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0	0	0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		0	0
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		0	0	0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0	0
1068	AUTRES RESERVES	0	0	0
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0	0	0
18	COMPTES DE LIAISON Affectation à ...	0	0	0
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART.	0	0	0
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		0	0	0
4582	OPERAT. POUR CPTE DE TIERS		6 984 000	6 984 000
TOTAL DES RECETTES REELLES		0	6 984 000	6 984 000
(121)	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6) (7)	0	0	0
14	PROVIS. S. REGLEMENTEES ET AMORT. DEROGATOIRES		0	0
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (6)		0	0
1688	INTERETS COURUS		0	0
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOYENS DE TRANSPORT		0	0
28031	FRAIS ETUDES		0	0
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVET		0	0
28154	MATERIEL INDUSTRIEL		0	0
28157	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT MATERIEL		0	0
28182	MATERIEL DE TRANSPORT		0	0
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		0	0
28184	MOBILIER		0	0
281311	CONSTRUCTION BATIMENTS D'EXPLOITATION		0	0
281351	INSTALLATIONS GENERALES BATIMENTS D'EXPLOITATION		0	0
281355	CONSTRUCTION AGENCEMENTS ADMINISTRATIFS		0	0
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS		0	0
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT		0	0
281562	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION ASSAINISSEMENT		0	0
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBIL.		0	0
39	PROVI. POUR DEPRECIATIONS DES STOCKS EN COURS		0	0
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		0	0
59	PROV. DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS		0	0
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0	0	0
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (8)	0	0	0
18	COMPTES DE LIAISON AFFECTATIONS	0		0
23	AVANCE ET ACOMPTE VERSE CDE IMMO. CORPO		0	0
24	IMMOB. AFF. CONC. AFFERM. OU MISES A DISPOSIT.	0		0
26	PARTICIP. ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTI.	0		0
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0		0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0	6 984 000	6 984 000
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				
				+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				6 984 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B. (3) Hors restes à réaliser. (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042. (7) Le compte 15..2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = R1 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL DES DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	LIBELLES (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES (I) = A+B		0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)	0	0
1641	EMPRUNTS EN EURO	0	0
DEPENSES ET TRANSFERTS A DEDUIRE DES RESSOURCES PROPRES (B)		0	0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0
10	Reversement de dotations fonds divers et réserves	0	0
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0	0
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
020	DEPENSES IMPREVUES	0	0

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0			0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrire en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ou si reprise anticipée des résultats. Il n'y a pas de recettes à réaliser sur les opérations d'ordre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	
RESSOURCES PROPRES	

ART. (1)	LIBELLES (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		0	III 0
Ressources propres externes de l'année (a)		0	0
10...	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (4)	0	0
27...	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	0	0
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0	0
21082	AUTRE IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOYENS DE TRANSPORT	0	0
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	0	0
28031	FRAIS ETUDES	0	0
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES,BREVET	0	0
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	0	0
28157	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT MATERIEL	0	0
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	0	0
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0	0
28184	MOBILIER	0	0
281311	CONSTRUCTION BATIMENTS D'EXPLOITATION	0	0
281351	INSTALLATIONS GENERALES BATIMENTS D'EXPLOITATION	0	0
281355	CONSTRUCTION AGENCEMENTS ADMINST	0	0
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	0	0
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	0	0
281562	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION ASSAINISSEMENT	0	0
481...	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0	0
.9	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	0	0
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R 106. (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0	0	0	0	0

	MONTANT
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	0
Ressources propres disponibles (IV)	0
SOLDE V = IV - II (6)	0

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes. (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent. Indiquer le montant correspondant figurant en II - présentation générale du budget - vue d'ensemble.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 1A	OPÉRATIONS CONSEIIONS ET DROITS ASSIMILÉS			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017019			80 000	80 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017019			80 000	80 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			80 000	80 000

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en
(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 2A	OPÉRATIONS TRAVAUX BATIMENTS D'EXPLOITATION			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017020			100 000	100 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017020			100 000	100 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			100 000	100 000

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en
(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 3A	TRAVAUX BATIMENTS ADMINISTRATIFS			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017021			300 000	300 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017021			300 000	300 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			300 000	300 000

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en
(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 4A	OPÉRATION TRAVAUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017022			5 450 000	5 450 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017022			5 450 000	5 450 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			5 450 000	5 450 000

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en
(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 5A	ACQUISITION MATÉRIEL INDUSTRIEL			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017024			774 000	774 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017024			774 000	774 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			774 000	774 000

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en
(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 6A	ACQUISITION MATÉRIEL DE TRANSPORT			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017025			210 000	210 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017025			210 000	210 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			210 000	210 000

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en
(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 7A	ACQUISITION MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017026			50 000	50 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017026			50 000	50 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			50 000	50 000

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en
(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7.1

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS
(détail) (1)

OPERATION N° 8A	ACQUISITION DE MOBILIER			Date de la délibération
	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4581017027			20 000	20 000
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulation sur dépenses © (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7) 4582017027			20 000	20 000
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)			20 000	20 000

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en
(7) Indiquer le chapitre.

IV- ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B1.2
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0
Total de premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C + D	
Recettes réelles de fonctionnement	II	/
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT;

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV- ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	

B1.3 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6472	Versements aux comités d'entreprise	Versement pour le personnel dépendant du budget Eau	Caisse d'entraide du personnel communal	associatif	17 000

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

(3) Objet pour lequel est versé la subvention

IV - ANNEXE	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018 ASSAINISSEMENT

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services		0	0	0	0	0	0
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME CLASSE	B	1	0	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION							
ADJOINT D'ANIMATION	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE ©							
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2	0	2	0,9	0	0,9
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ER CLASSE	B	3	0	3	3	0	3
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	3	0	3	2	0	2
TECHNICIEN	B	2	0	2	1	1	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	B	3	0	3	3	0	3
AGENT DE MAITRISE	C	7	0	7	6	1	7
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	3	0	3	3	0	3
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	2	0	2	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	2	0	2	2	0	2
TOTAL GENERAL (a + b + c)		30	0	30	24,9	2	26,9

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B, ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETP = effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 01/01/2018 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			indice	euro	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
TECHNICIEN	B	TECHN	529		3-2	CDD
AGENT DE MAITRISE	C	TECHN	353		3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL			2			

(1) CATEGORIES : A, B ou C.

(2) SECTEUR : ADM (administratif dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : FINANCIER / TECH : TECHNIQUE et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) : 3-a* :

article 3 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité / 3-b : article 3 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité / 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...) / 3-2 : vacance temporaire d'un emploi / 3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes. / 3-3-2* : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient / 3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil / 3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % / 3-3-5* : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en amont de création de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

(5) indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : **55**
 Nombre de membres présents : **42**
 Nombre de suffrages exprimés : **50**

VOTES :

Pour	30
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation : **06/03/18**

Présenté par le Maire,

A AIX EN PROVENCE, Le **12/03/18**

Délibéré par le Conseil Municipal en session **ORDINAIRE**

A Aix en Provence, le **12/03/18**

Les Membres du Conseil Municipal

M. Jules SUSINI


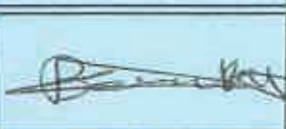

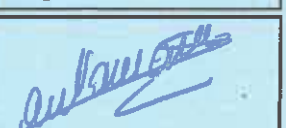


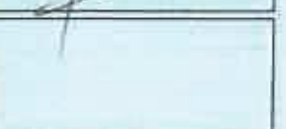


L'ADJOINT DÉLÉGUÉ À L'EAU
L'ASSAINISSEMENT - PLUVIAL

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le **14/03/19018**
 et de la publication le **14/03/19018**.....

A **Aix-en-Provence** **IRÈNE MERBER**
 Adjoint délégué
 Certification authentique
 des mentions portées sur les délibérations
 du Conseil Municipal et sur les arrêtés.

JOISSAINS MASINI Maryse	Maire	
BRAMOULLÉ Gérard	1er Adjoint	
AUGEY Dominique	2ème Adjoint	
GALLESE Alexandre	3ème Adjoint	
TAULAN Francis	4ème Adjoint	
DI CARO Sylvaine	5ème Adjoint	
SUSINI Jules	6ème Adjoint	
DEVESA Brigitte	7ème Adjoint	
PERRIN Jean- Marc	8ème Adjoint	
SICARD- DESUELLE Marie-Pierre	9ème Adjoint	
ROLANDO Christian	10ème Adjoint	
BONTHOUX Odile	11ème Adjoint	
CHAZEAU Maurice	12ème Adjoint	
MERGER Reine	13ème Adjoint	
DE SAINTDO Philippe	Conseiller municipal délégué	

PAOLI Stéphane	14ème Adjoint	
SILVESTRE Catherine	15ème Adjoint	
ZERKANI - RAYNAL Karima	16ème Adjoint	
BOUVET Jean- Pierre	Adjoint de quartier	
BRUNET Danièle	Adjoint de quartier	
BENKACI Moussa	Adjoint de quartier	
CHEVALIER Eric	Adjoint de quartier	
DONATINI Gilles	Adjoint de quartier	
BENON Charlotte	Conseiller municipal délégué	
SANTAMARIA Danielle	Conseiller municipal délégué	
PIERRON Lillane	Conseiller municipal délégué	
DELOCHE Gérard	Conseiller municipal délégué	
TERME Françoise	Conseiller municipal délégué	
BOUDON Jacques	Conseiller municipal délégué	
BALDO Edouard	Conseiller municipal	

MAINA Claude	Conseiller municipal délégué	
BACHI Abbassia	Conseiller municipal délégué	Abbassi
MALAUZAT Irène	Conseiller municipal délégué	
HERNANDEZ Muriel	Conseiller municipal délégué	Muriel
ZAZOUN Michael	Conseiller municipal délégué	Zazoun
BOULHOL-MILON Jean	Conseiller municipal	J. Bouhoul
ANDRE Ravi	Conseiller municipal délégué	
DILLINGER Laurent	Conseiller municipal délégué	
BORRICAND Patricia	Conseiller municipal délégué	
JOISSAINS Sophie	Conseiller municipal	Sophie
JAUSSAUD Coralie	Conseiller municipal délégué	
DIJON Sylvain	Conseiller municipal délégué	
OLLIVIER Arlette	Conseiller Municipal	Arlette

CASTRONOVO Lucien-Alexandre	Conseiller municipal	Lucien
POLITANO Jean-Jacques	Conseiller municipal	J. Politano
CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle	Conseiller municipal	Noëlle
AGOPIAN Jacques	Conseiller municipal	
EINAUDI Michèle	Conseiller municipal	Michèle
GUERRERA Hervé	Conseiller municipal	Hervé
DE BUSSCHERE Charlotte	Conseiller municipal	Charlotte
HAMMAL Souad	Conseiller municipal	
LENFANT Gaëlle	Conseiller municipal	Gaëlle
BOYER Raoul	Conseiller municipal	
ROUVIER Catherine	Conseiller municipal	
SOLARI Josyane	Conseiller municipal	J. Solari

